

Une enquête de
**L'OBSERVATOIRE
DES FAMILLES**
De l'Indre

ÊTRE PARENT D'UN ENFANT DE 6 À 12 ANS

Synthèse
Enquête 2016

Mda 36

Les objectifs de l'enquête :

- Appréhender les préoccupations des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans
- Observer la manière dont elles s'informent
- Apprécier la manière dont les familles font face à certaines difficultés
- Cerner leurs éventuels besoins de soutien
- Déterminer quels type(s) d'action(s) devraient être mises en place afin de répondre aux mieux à leurs attentes

Les 6-12 ans, une tranche d'âge peu étudiée

Les parents sont au cœur du développement des enfants.

La recherche sur le développement des jeunes enfants montre que le contexte dans lequel ils évoluent et les expériences qu'ils vivent (parcours scolaire, relations avec les autres, leur confiance en eux, leurs intérêts, etc...), qu'elles soient positives ou négatives, influenceront différents aspects de leur développement global.

Ainsi, il importe d'agir le plus tôt possible dans la vie des enfants, il convient de

soutenir et valoriser le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Les parents et la famille sont les mieux placés pour en parler et l'enquête est un outil unique pour faire remonter cette parole.

L'UDAF de l'Indre a choisi d'étudier la tranche d'âge entre 6 et 12 ans car elle est moins étudiée que les autres : la petite enfance suscite une attention particulière tout comme l'adolescence. Or ce n'est pas le cas pour cette période de transition.

A titre d'exemple, il existe des lieux spécifiques de soutien sur la petite enfance : la pro-

tection maternelle et infantile (PMI), les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Pour la période de l'adolescence, il existe la maison des ados (MDA). Ainsi rien n'est prévu pour les parents d'enfants de 6 à 12 ans.

De par ses missions légales de défense et de représentation des familles, il appartient à l'UDAF de l'Indre d'apporter des informations crédibles sur les attentes des familles, et particulièrement les besoins non couverts.

Méthodologie

Cible	parents avec au moins un enfant à charge âgé de 6 à 12 ans
Envoi	3000 questionnaires par voie postale
Source	base allocataires CAF
Démarrage	septembre 2016
Retour	420
Analyse	URAF Centre-Val de Loire UDAF de l'Indre

Profils des répondants

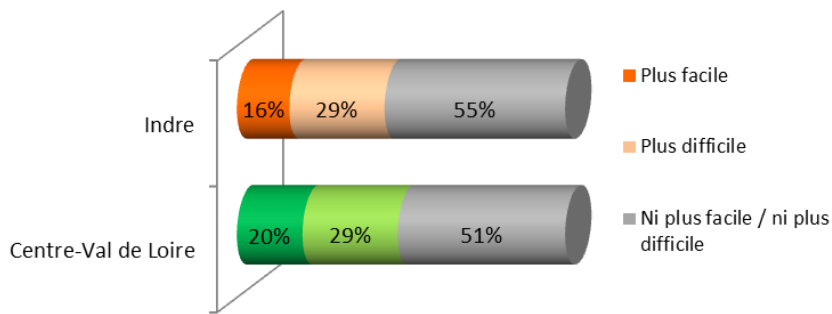
82% des répondants vivent en couple
59% ont deux enfants
6% ont un enfant
35% ont trois enfants et plus

L'échantillon représente un ensemble de 1039 enfants à charge. 53% des enfants ont entre 6 et 12 ans.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers.

LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS D'ENFANT DE 6 À 12 ANS

Par rapport à la période de l'enfance de 0 à 5 ans, celle de 6 à 12 ans vous paraît :



Pour un tiers des répondants, il est plus difficile d'élever des enfants âgés entre 6 et 12 ans (par rapport à la période de 0 à 5 ans), mais pour la moitié des parents ce n'est ni plus difficile, ni plus facile.

Pour cette période de l'enfance, les préoccupations et besoins de soutien sont nombreux : principalement la gestion des écrans, le suivi de la scolarité et l'affirmation de l'autorité.

80% des répondants sont préoccupés par la gestion de l'utilisation des écrans (réponses : « un peu » et « beaucoup »). Comparativement aux résultats régionaux, ce résultat est singulier : plus de 23 points de pourcentage.

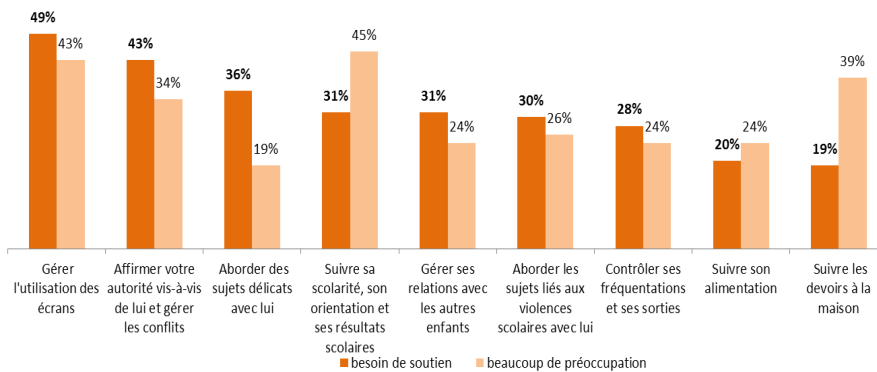
Les besoins sont en corrélation avec les sujets de préoccupation. 49% des répondants ont cité comme besoin « gérer l'utilisation des écrans », devant « affirmer votre autorité vis-à-vis de lui et gérer les conflits », puis « aborder des sujets délicats » avec lui.

En terme d'écoute et d'échange, l'autre parent est la personne ressource privilégiée - par 60% des répondants avant les amis et les grands-parents.

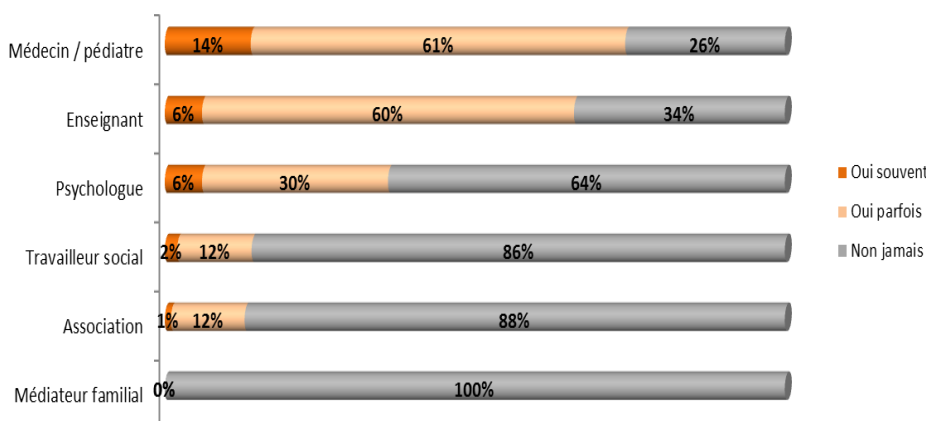
En cas de difficulté, le médecin (et ou pédiatre) est le professionnel de référence à (74%). Le corps enseignant est largement cité (66%).

En revanche, les travailleurs sociaux, et les associations sont moins reconnus comme des professionnels de soutien à la parentalité.

Parmi les sujets suivants et concernant votre (vos) enfant(s) âgés de 6 et 12 ans, quels sont les sujets qui vous préoccupent "beaucoup" et ceux pour lesquels vous auriez besoin de soutien ?



Quand vous avez des questions, ou rencontrez des difficultés concernant votre (vos) enfant(s) âgés de 6 à 12 ans, vers qui vous arrive-t'il de prendre conseil ?



LES ACTIONS DE PARENTALITÉ

Pour s'informer, les parents ont recours à divers moyens, mais en priorité ils utilisent Internet (59%). Toutefois 42% d'entre eux estiment consulter des sites Internet de qualité.

Seulement 22% des répondants ont connaissance des activités de parentalité organisées à proximité de chez eux. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne régionale (34%).

Ils identifient plus spécifiquement les groupes de paroles et d'échange entre parents (58%) et les conférences débats (48%).

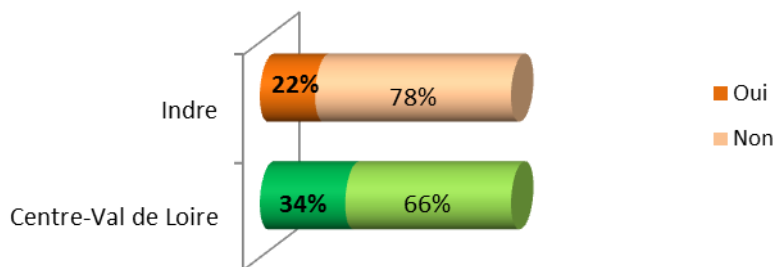
Parmi les actions prioritaires à mettre en place, les répondants citent : l'entretien avec un professionnel (46%), les ateliers parents-enfants (41%) et les groupes de parole et d'échanges entre parents.

En comparant les actions connues par les parents et celles désignées comme prioritaires ci-dessus, on peut constater que les actions les mieux connues ne sont pas forcément les plus privilégiées.

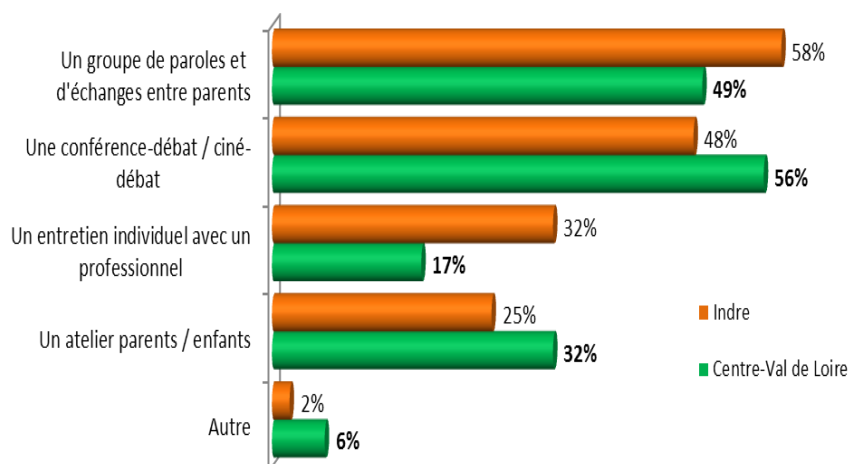
Toutefois, le développement des actions de parentalité doit s'accompagner d'une adaptation aux besoins et aux contraintes des parents.

Pour faciliter la participation des parents, la proximité (50%) et la garde de leur(s) enfant(s) (17%) sont des critères à prendre en compte.

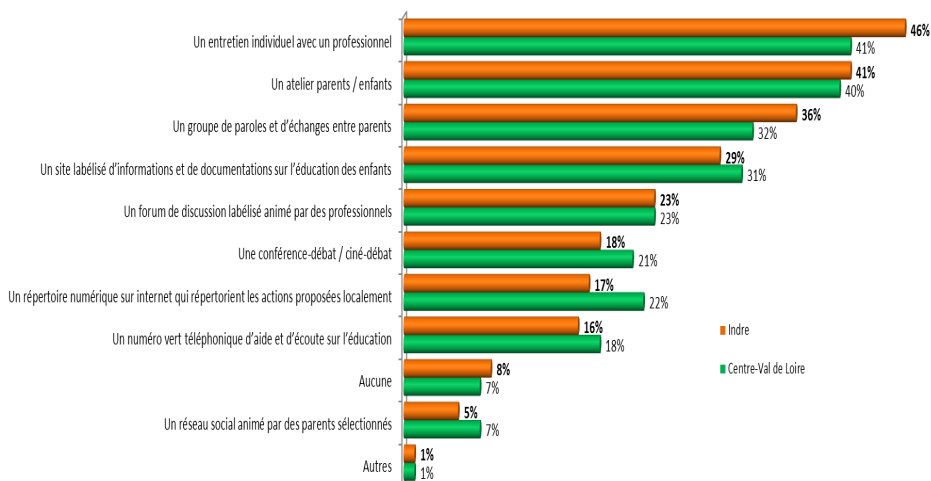
Des activités sont organisées pour les parents afin d'échanger, de les informer sur l'éducation des enfants de 6 à 12 ans et ce dans divers lieux (les écoles, les associations, les mairies, les centres d'animation... Avez vous connaissance de ce type



Des activités sont organisées pour les parents afin d'échanger, de les informer sur l'éducation des enfants de 6 à 12 ans et ce dans divers lieux (les écoles, les associations, les mairies, les centres d'animation... Avez vous connaissance de ce type d'activité à proximité de chez vous ? Si oui, lesquelles ?



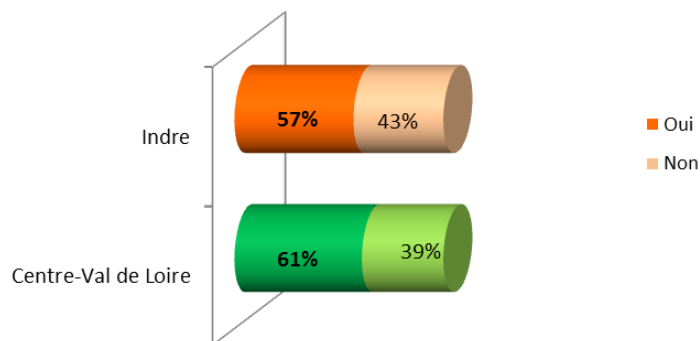
Pour vous, si trois actions prioritaires devaient être mises en place pour vous informer ou vous soutenir, quelles seraient-elles ? (3 réponses maximum)



57% des répondants seraient intéressés par un lieu ressource sur les questions d'éducation pour les 6 -12 ans.

Les professions intermédiaires et les parents âgés entre 40 et 45 ans sont favorables. La catégorie « agriculteurs, cadres et professions libérales » est moins intéressée. L'âge des enfants n'a pas d'influence sur les réponses. Les personnes estimant que la période de 6 à 12 ans est plus difficile se sont déclarées intéressées par un lieu ressource. Inversement : ceux estimant la période plus facile ne souhaitent pas bénéficier d'un lieu ressource. Globalement, ce sont les personnes qui recherchent de l'information qui se montrent intéressées et notamment les personnes ayant des échanges avec les proches et les collègues. Les répondants déclarant n'utiliser aucun moyen d'information, ne souhaitent pas disposer d'un lieu ressource. Enfin, il est constaté un lien très significatif entre la consultation chez un psychologue et l'intérêt pour un lieu ressource. Les personnes consultant un psychologue sont vivement intéressées par un lieu ressource et celles qui ne consultent pas ne sont pas intéressées.

☛ Seriez-vous intéressé par un lieu ressource sur les questions d'éducation pour les 6-12 ans ? (Comme cela peut exister pour les adolescents avec la maison des ados ou sur la petite enfance avec la protection maternelle et infantile PMI.)



40 bis, avenue Pierre de
Coubertin
36000 CHATEAUROUX

Téléphone : 02 54 60 45 60
Télécopie : 02 54 60 45 61
Messagerie : udaf36@wanadoo.fr

www.udaf36.fr

Résultats complets sur simple
demande

Elle donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur propose des mesures qui paraissent conformes aux intérêts des familles.

Elle représente officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigne ou propose les délégués des familles aux divers conseils, assemblées, commissions, schémas départementaux ou autres organismes institués par l'État, la région.

Elle agit dans tous les domaines de la vie des familles et notamment l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques et s'appuie sur les résultats d'étude de notre observatoire de la famille.

Les associations départementales adhérentes de l'UDAF gèrent des services liés à la parentalité tels que :

- Des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- L'organisation de voyages
- Des intérêts des consommateurs
- Des bourses aux vêtements, la puériculture...
- Des IME